

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 11 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)

Prévention & communication

2. Organicité® : subvention broyeur et composteur grande capacité

Finances

3. Demande de subventions auprès de la région Auvergne-Rhône Alpes (AURA)
4. Affectation anticipée du résultat 2015
5. Budget Primitif 2016
6. Contribution à l'habitant 2016

Traitement-transport

7. VALORDOM 2 : Choix du scénario stockage 2025

Questions diverses

8. Facturation des agendas VALTOM 2016

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 FÉVRIER 2016

Le **11 février 2016**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 27 janvier 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 24

Pouvoirs : 12

Votants : 36

*Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole, SIMON Valérie.
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude.*

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à Mme LEMPEREUR Claire).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), M. CHAUVIN Lionel (à M. MAILLARD Guy), DI GIAMBATTISTA (à Mme DEGUI Marie-Christine), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), LALUQUE (à M. GONIN Michel), LUCHINO Albert (à M. DAURAT Jean-Claude), MASSEBOEUF Claude (à M. BATTUT Laurent), NEUVY Flavien (à M. ALEDO Marcel), ROUX Thierry (à M. MOLINIER Jean-Claude), VEISSIERE Bernard (à M. MAERTEN Christian), VIGNAUD Bernard (à Mme ADAMY Béatrice).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, LAFFONT Alain, LEPEE Grégory, RENAUD Michel.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)

Le Comité Syndical prend acte, de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1er décembre 2015 au 31 janvier 2016.

Prévention & communication

2. Organicité® : subvention broyeur et composteur grande capacité

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le principe d'un accompagnement financier complémentaire du VALTOM pour l'aide à l'acquisition de broyeurs et de composteurs moyenne et grande capacités selon les modalités suivantes :

- *Le prix d'achat unitaire de l'équipement, pris en compte pour le calcul de l'aide du VALTOM, est plafonné à :*
 - *20 000 € HT pour un broyeur*
 - *2 000 € HT pour un composteur moyenne capacité (5m³)*
 - *5 000 € HT pour un composteur grande capacité (10 m³)*

- Les taux applicables proposés sont :
 - Jusqu'à 20 % maximum du montant total HT pour l'utilisation de l'équipement à l'usage exclusif de l'acquéreur,
 - Jusqu'à 30 % maximum du montant total HT pour l'utilisation de l'équipement au profit de l'acquéreur mais aussi des usagers.

Dans les 2 cas, l'intervention du VALTOM ne viendra qu'après les autres financements publics (ADEME, fonds européens, ...). La totalité des aides publiques ne pourra pas dépasser les 80 %, le reste étant à la charge de l'acquéreur.

- Conditions d'éligibilité :
 - Etre un acteur d'un territoire OrganiCité®,
 - Avoir, préalablement à la commande, soumis au VALTOM une demande d'aide puis une analyse des offres reçues.

Finances

3. Demande de subventions auprès de la région Auvergne-Rhône Alpes (AURA)

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président :

- à engager auprès de la Région les démarches partenariales nécessaires,
- à procéder aux demandes de subventions en mesure de soutenir les actions engagées par le VALTOM dans le cadre de ses missions,
- à signer tout document y afférent.

4. Affectation anticipée du résultat 2015

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2015, comme suit :

Affectation du Résultat 2015

Proposition d'affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement à affecter	A	10 908 983,91 €
Déficit de la section d'investissement	B	6 382 816,10 €
Besoin de financement des restes à réaliser	C	133 037,05 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2015 (article 002)	A - B - C	4 393 130,76 €
Affectation en réserves pour 2016 (article 1068)	B + C	6 515 853,15 €

5. Budget Primitif 2016

Le Comité Syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Présentation par nature.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de **57 931 237,80 €**.

- Les dépenses de fonctionnement sont le reflet à la fois du plein exercice de la compétence traitement (prise en charge de nouveaux frais liés à l'exploitation des sites, marchés de tri et de déchèteries) mais aussi de la révision des statuts (versements aux collectivités adhérentes des recettes matériaux et ce, désormais dans leur intégralité). Ces évolutions marquent une progression de 12,4 % des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016 de BP à BP.
- Les modes de calcul des principales recettes de fonctionnement évoluent en 2016 : la contribution à l'habitant n'a plus la même assiette et la facturation à la tonne est ajustée et uniformisée entre les différents types de déchets. Cette évolution répond à une volonté de solidarité et de performance qui se traduit par une augmentation de 7 % des recettes de fonctionnement.

- **Section d'investissement**

Présentation par opération.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de **23 786 091,15 €**.

- Les prévisions des dépenses d'équipement (- 6,1 % entre le BP 2015 et celui de 2016) traduisent la stabilisation du projet VALORDOM 1 puisque le VALTOM bénéficie aujourd'hui d'un ensemble d'outils complémentaires et aboutis. Cette section est principalement impactée par les opérations financières liées au remboursement de la dette en capital du pôle Vernéa et la reprise des emprunts des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).
- Les recettes d'investissement accusent une nette diminution de 33,4 %. Les subventions jusque-là apportées par le Conseil départemental n'existent plus. Par conséquent, le VALTOM entend développer de nouveaux partenariats financiers, notamment à travers la mobilisation de nouveaux fonds, européens ou régionaux et une stratégie de veille par rapport aux appels à projets susceptibles de générer des financements.

Année de mise en application de nouveaux statuts actualisés, 2016 est aussi celle de la solidarité avec la mutualisation des coûts de transport et de transfert (exploitation) au travers de la contribution annuelle, du versement aux collectivités adhérentes au taux de 100 % des recettes matériaux issues de la collecte sélective et des déchèteries et d'une facturation individualisée des refus issus du tri de la collecte sélective incitant à plus de performance.

Ainsi est instauré en 2016 un prix unique de transfert, transport, valorisation et traitement des déchets ménagers pour tous les 680 000 habitants du VALTOM.

Les prévisions budgétaires annoncées lors du DOB ont été affinées et permettent d'ajuster aujourd'hui le montant de la contribution en deçà des montants prévisionnels fixés en décembre dernier entre 29 et 30 € HT / an / hab à 28,08 € HT / an / hab.

Sans mutualisation, les coûts auraient augmenté entre 4 à 5 % pour toutes les collectivités adhérentes. Avec la mutualisation, c'est principalement la contribution de Clermont-communauté et du SICTOM des Couzes qui vient compenser cette hausse, à hauteur de 1 018 095,75 € (contre 1 442 738,79 € annoncés en décembre 2015).

Avec cette baisse de la contribution à l'habitant, le nombre des collectivités contributrices à la mutualisation passent de 5 à 2 et le sont dans une moindre mesure.

Parallèlement, les bénéficiaires de la mutualisation sont plus nombreux (9 au lieu de 6) et dans une plus grande mesure.

6. Contribution à l'habitant 2016

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 28,08 € HT par habitant et par an pour l'année 2016.

Traitement-transport

7. VALORDOM 2 : Choix du scénario stockage 2025

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions),

- *de privilégier la solution 4, à savoir « l'extension du site de Puy-Long » pour assurer la pérennité de la filière de stockage au-delà de 2025, sous réserve de la validation effective de l'Etat et de conserver la solution 3 « Création d'un nouveau site à Montcel » en cas de réponse négative de l'Etat,*
- *d'autoriser le Président du VALTOM à réaliser les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la solution retenue.*

Questions diverses

8. Facturation des agendas VALTOM 2016

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- *de valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2016 de 5,87 € HT,*
- *d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.*